

AVIS

CONCERTATION PRÉALABLE (article L.300-2 du Code de l'Urbanisme)

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE D'ÉTUDE LA RÉALISATION DU PROJET DE CENTRE DE FORMATION DES SPORTIFS DU STADE BRESTOIS AU LIEU DIT TREASTELL SUR LA COMMUNE DE PLOUGASTEL DAOULAS

Par délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2011, une révision simplifiée du PLU de Brest métropole océane a été prescrite, eu égard au caractère d'intérêt général présenté par le projet de réalisation d'un centre de formation pour jeunes sportifs sur le site de Tréastell sur la commune de Plougastel Daoulas.

Une première étape de la concertation s'est déroulée du 19 septembre au 4 octobre 2011 par la mise à disposition du projet et d'un registre à la mairie de Plougastel-Daoulas et à l'Hôtel de communauté.

Compte-tenu des éléments nouveaux survenus au cours de l'étude, le projet a évolué, il convient donc de mettre à disposition du public un dossier présentant le projet modifié ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public du mercredi 15 février au jeudi 1^{er} mars 2012 inclus, à l'Hôtel de communauté à Brest et à la mairie de Plougastel-Daoulas.

Le Président de Brest métropole océane,

François Cuillandre